

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V248 Vœu relatif à l'acquisition et l'aménagement de la surlargeur de la petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'aménagement des surlargeurs de la petite ceinture entre la rue du Volga et le cours de Vincennes est attendue par de nombreux habitants du 20^e permettant notamment l'extension significative du Jardin de la Gare de Charonne ;

Considérant que la SNCF apparaît ouverte à céder ce terrain dont il détient la propriété. ;

Considérant que ce dossier est une opportunité importante pour le 20^e arrondissement mais aussi la reconquête parisienne de la petite ceinture.

Considérant le vœu adopté par le conseil du 20^{ème} arrondissement sur le sujet.

Sur proposition d'Eric Pliez et des élu.e.s du groupe *Paris en Commun*,

Émet le vœu que :

La négociation entre la SNCF et la Ville de Paris s'intensifie afin qu'un projet y soit réalisé dans les meilleurs délais sur les surlargeurs de la petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.